

**COMPTE RENDU DU CCAS DE SAINT SOUPLET**  
**- SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le 26 septembre à dix heures, les membres de la Commission Administrative légalement convoqués se sont réunis en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur QUONIOU Henri, Président.

**Étaient présents :** QUONIOU Henri, Eric FLAYELLE, Roger PLUCHARD, Jacques THERON, CLARA Martine, Paula COLMONT.

**Étaient excusés :**

**Étaient absents :**

**Date de la convocation :** 21 septembre 2008

**Ordre du jour : Décision modificative budgétaire**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire suivant le tableau ci-après.

article	désignation	Budget primitif	Décision modificative	Total
001	Excédent d'investissement reporté	0	+ 21 048.89	21 048.89
024	Produits de cessions immo	0	+ 9 451.00	9451.00
271	Titres immobilisés	10 332.00	- 9 451.00	881.00
60621	Combustible	0	+ 700.00	700.00
60623	Alimentation	5 000.00	+ 270.00	270.00
7713	Dons	50.00	+ 500.00	550.00
764	Revenus des valeurs	30.00	+ 470.00	500.00

Le Conseil d'administration accepte la décision modificative budgétaire présentée.

**Vente de terrain**

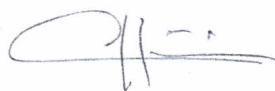
Monsieur le Président présente une lettre de Monsieur PLEZ pour acquérir une parcelle cadastrée AC 141 de 7 ares 18 sise Chemin de Vaux.

Monsieur le Président propose de céder le terrain au prix de 0.80 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil d'administration accepte la vente de la parcelle au prix de 0.80 € le m<sup>2</sup>.

Viennent les signatures

QUONIOU Henri



Jacques THERON



Cécile DJEDA



Eric FLAYELLE



CLARA Martine

Roger PLUCHARD



Paula COLMONT

